



# PRÉFET DU CANTAL

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Aurillac, le 11 août 2021

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### VISITE ENTREPRISE

#### La Galoche du Cantal

Afin de limiter les conséquences économiques de l'épidémie de COVID-19, le Gouvernement a mis en place des dispositifs de soutien immédiats et inédits, en faveur des salariés, des entreprises et plus largement de tous les acteurs socio-économiques.

Ainsi, dans le Cantal, l'activité partielle a permis d'indemniser 3,6 millions d'heures pour un montant total de 32,8 millions d'euros, le fonds de solidarité a été engagé à hauteur de 80 252 917€ pour 6 730 entreprises, soit un montant moyen de 11 924 € (*chiffres au 29 juillet 2021*) et 1343 entreprises du Cantal ont bénéficié de Prêt garanti par l'État à hauteur de 194 M€ (*chiffres au 23 juillet 2021*).

Dans ce cadre, l'entreprise La Galoche du Cantal a bénéficié de 7734 € au titre de l'activité partielle et 11 127 € au titre du fonds de solidarité, afin de soutenir son activité.

Cette entreprise produit de manière locale et artisanale un objet emblématique – La galoche – qui a reçu le Label origine France. Pour rappel, ce label national est une certification qui assure aux consommateurs la traçabilité d'un produit en donnant une indication claire et objective, et garantit que 50 % au moins du prix de revient unitaire est acquis en France.

**Service de la représentation de l'État  
et de la communication interministérielle**

Tél. : 04.71.46.23.14 / 04. 71. 46. 23.72

Mél. : [pref-communication@cantal.gouv.fr](mailto:pref-communication@cantal.gouv.fr)



2 cours Monthyon  
15 000 AURILLAC

Afin de développer ses activités, cette entreprise projette de mettre en place une plateforme en ligne dédié exclusivement aux produits fabriqués en France.

Dans ce contexte, le 11 août 2021, Serge Castel, préfet du Cantal, et Cécilia Mourgues, sous-préfète à la relance, ont rencontré Eric Mas, le galochier et Carine Bidault, gérante de l'entreprise, en présence de Bruno Faure, président du conseil départemental et conseiller régional, Michel Teyssedou, président de la communauté de communes de la Châtaigneraie cantalienne, et Christian Montin, maire de Marcolès, afin de visiter l'entreprise et étudier les possibilités d'accompagnement pour ses futurs projets.

**Service de la représentation de l'État  
et de la communication interministérielle**

Tél. : 04.71.46.23.14 / 04. 71. 46. 23.72

Mél. : [pref-communication@cantal.gouv.fr](mailto:pref-communication@cantal.gouv.fr)



2 cours Monthyon  
15 000 AURILLAC